

**Intervention de Madame Jacqueline Rousseaux, députée MR dans le débat de politique générale de la COCOM**

**Le 21 octobre 2010**

Monsieur le Ministre Président,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Je dois dire que la déclaration gouvernementale me laisse pour le moins perplexe. Nous apprenons votre volonté de renforcer la coordination notamment avec les autres niveaux de pouvoir et la transversalité, pour les matières relevant des compétences de la COCOM. Fort bien.

Mais ce besoin n'est pas nouveau. On sait que cette coordination est nécessaire. En même temps, il faut bien dire que l'on a parfois le sentiment que celle-ci est aussi une forme d'entonnoir où sont déversés des problèmes relevant de compétences diverses sans savoir si un réel suivi y est accordé dès lors que, lorsqu'il y a plusieurs intervenants, il est facile d'imputer le manque d'action concrète aux autres.

Il est essentiel que chacune des institutions, chaque gouvernement assume au mieux et de la façon la plus efficace ses propres responsabilités.

Or, mis à part quelques rares éléments, on se demande où est l'action concrète de ce gouvernement, qui non seulement est en place depuis juin 2009 mais qui exerce les mêmes responsabilités avec la même coalition et pour l'essentiel entre les mains des mêmes ministres depuis 2004.

Une fois de plus, on constate que la déclaration porte bien plus sur des projets de coordination, d'études, de projets pilotes, d'évaluation, de documentation, de rapports, autant de choses qui mobilisent des structures, du personnel et un coût financier important, dont ne ressortent généralement que quelques expériences pilotes établies sur plusieurs années, qu'il faudra ensuite bien sûr évaluer, alors que les besoins des citoyens ici et maintenant sont criants, évidents, en matière de santé mentale, d'Alzheimer, d'autisme ou autres formes de démence ou de déficiences mentales ou qu'il s'agisse de grand handicap pour se limiter à ceux-ci.

Nul besoin d'expériences pilotes, d'études supplémentaires pour le savoir et savoir ce qu'il faut faire. Cessons de perdre du temps et de l'argent à mettre sur papier des évidences, des

besoins que vous connaissez depuis longtemps, les besoins et les manquements que les associations de personnes atteintes de handicap ou réunissant les parents de celles-ci, décrivent largement, qu'il s'agisse du GAMP, d'Inforautisme, d'Alzheimer Belgique, de la ligue Alzheimer et autres.

Je pense aux efforts considérables qu'ont dû déployer des associations de parents d'enfants atteints de handicap mental et/ou d'autisme pour faire construire un lieu d'accueil convenable, répondant aux besoins spécifiques de ces malades.

Les projets Estrada et Condorcet lorsqu'ils seront finalisés, ne pourront offrir un accueil spécialisé qu'à 15 adultes handicapés alors qu'il manque 200 à 300 places d'accueil pour handicapés adultes de grande dépendance en Région Bruxelloise. En outre s'ils ont enfin obtenu un soutien de nos institutions, quels sont les engagements clairs de la COCOM pour une prise en charge des frais de fonctionnement au quotidien de structures de ce type ? Est-il convenable que notre société néglige à ce point les inégalités de la vie, les plus malheureux des malheureux, car le handicap est persistant et doit être supporté jour après jour et tout au long de la vie tant par le malade que par la famille, les proches de ceux-ci ?

Peut-on laisser ces personnes dans la détresse et l'angoisse ?

Car nul, qui n'est pas dans la situation, ne mesure l'angoisse des parents encore capables de s'occuper de leur enfant autiste lorsqu'ils pensent à « l'après-eux ». « Que fera mon fils, ma fille lorsque je ne serai plus à ses côtés pour m'en occuper du lever jusqu'au coucher ? Où ira-t-il/elle ? Qui le/la prendra en charge ? » Se demandent-ils.

Ces personnes frappées de handicap mental ou d'autisme, peuvent aussi être assimilés à des futurs « sans abris ! »

Parlant des enfants autistes, est-il normal qu'il n'y ait pas en Région de Bruxelles Capitale des structures d'accueil, pas de place dans des institutions ou lieux d'accueil adaptés et qu'il faille aller conduire ces enfants en Flandre ou en Wallonie pour trouver un accueil convenable ?

Est-il admissible que faute de places adaptées, un autiste en crise soit placé en maison psychiatrique ? Or cela se passe fréquemment.

C'est indigne d'une société évoluée comme la nôtre !

Quid des très nombreux malades d'Alzheimer qui, on le sait, frappe des adultes âgés mais aussi des adultes plus jeunes, dès l'âge de 50 ans, voire plus tôt encore ?

S'il existe quelques lieux d'accueil, ils sont bien insuffisants. Quel encadrement soutient la COCOM pour venir en aide à ces malades et à leur famille, pour aider à la création de lieux adéquats, pour aider ou maintien à domicile ?

Puisque vous allez mettre l'accent sur la coopération avec les autres niveaux de pouvoir, allez-vous mettre sur la table la question des statuts des aidants ?

Bien sûr il s'agit d'une matière fédérale mais il s'agit là d'un élément essentiel dans l'assistance aux malades qui nécessitent aide et assistance quotidienne et aux familles des malades.

Les soins à domicile sont aussi exercés par la famille, le conjoint qui abandonne son travail souvent pour cela, sans compensation. Petit à petit aux problèmes de santé s'ajoutent des problèmes financiers.

Quid des aidants de Balluchon Alzheimer, ces gens qui veulent travailler dans la légalité.

Quid du BAP, le budget d'assistance personnel ? Oui il y a (eu) l'expérience pilote qui concernait ces 2 dernières années 8 ou 9 personnes par an. Quelles conclusions ont été tirées de cette expérience ?

Il est temps de conclure, de nous en donner les résultats, de dire la politique que vous comptez mettre enfin en place à ce sujet.

Je rappelle que la Flandre a déjà rendu ce système efficient depuis plusieurs années.

Il s'agit de donner à la personne handicapée les moyens de choisir comment utiliser au mieux de ses besoins cette allocation, ce budget qui lui serait alloué.

Mais pas un mot sur cette question.

Mon groupe ne peut que déplorer le manque de projets concrets qui profiteraient directement aux très nombreux citoyens bruxellois souffrant de maladies mentales et leurs familles.

Comme mon collègue Michel Colson pour d'autres aspects de la politique sociale et de santé, je dirai : que de temps perdu ! Il est grand temps de le rattraper.

Je terminerai sur une toute petite note positive

1. Le bout du tunnel pour le dossier de la Maison du Répit, mais quelle lenteur, pour

héberger quelques individus seulement.

2. L'accueil de crise pour les personnes âgées dans 3 maisons de repos et de soins, mais dans 3 seulement ! Je voudrais savoir si ces maisons accepteraient des personnes atteintes de démence, d'Alzheimer ou autre ?

3. La naissance d'un projet pilote, à savoir celui des infirmières de nuit et les équipes multidisciplinaires mobiles de seconde ligne, pour aller à la rencontre de la personne âgée pour faciliter l'accès aux soins les mieux adaptés.

Mais, pourquoi un projet pilote ? Combien d'équipes qui fonctionneront, combien de nuits sur l'année ?

Combien de temps l'expérience pilote va-t-elle durer ?

En effet on sait quels sont les besoins. Pourquoi ne pas oser d'emblée une mise en place de ces systèmes avec un soutien de la COCOM ?

On sait que les moyens de la Région et de la COCOM sont limités. Mais la politique est une question de choix, de hiérarchie des priorités.

Les malheureux, ceux qui souffrent, les pauvres sont de plus en plus nombreux on le sait mais ce n'est pas une raison pour « oublier », négliger à ce point les personnes atteintes de grand handicap et celles atteintes de déficiences mentales, qui n'ont pas d'espoir de rémission et qui se trouvent de manière permanente dans une situation d'inégalité.

Il est du devoir de notre société de leur prêter secours et assistance.

Comme on prévoit des hôpitaux pour les malades et des écoles pour les enfants, il faut tout mettre en œuvre pour créer des lieux d'accueil adéquat des personnes atteintes de grand handicap et de handicap mental.